



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DES LANDES

AVIS DE CONSULTATION DU PUBLIC

GAEC DE LABORDE à GRENADE SUR L'ADOUR

Une consultation du public sera ouverte pendant quatre semaines, à la mairie de GRENADE SUR L'ADOUR relative à la demande d'enregistrement dans le cadre de l'extension de l'élevage de vaches laitières, situé sur le territoire de la commune de GRENADE SUR L'ADOUR présentée par le GAEC DE LABORDE.

Les pièces du dossier d'enregistrement réglementaire sont déposées à la mairie de GRENADE SUR L'ADOUR **du lundi 6 mai 2013 au lundi 3 juin 2013 inclus**.

Pendant la durée de la consultation, le public pourra prendre connaissance du dossier et consigner ses observations sur le registre à feuillets non mobiles, ouvert à cet effet, à la mairie de **GRENADE SUR L'ADOUR** aux jours et heures d'ouverture suivants :

- **du lundi au jeudi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h30**
- **le vendredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h**

Les observations pourront également être adressées par correspondance au préfet, par lettre ou, le cas échéant, par voie électronique à l'adresse suivante : pref-environnement@landes.gouv.fr , avant la fin du délai de consultation du public.

Le présent avis sera également mis en ligne sur le site internet de la préfecture : www.landes.gouv.fr accompagné de la demande de l'exploitant.

Le préfet des Landes est l'autorité compétente pour prendre toute décision. Cette installation peut faire l'objet d'une décision d'enregistrement, éventuellement assortie de prescriptions particulières complémentaires aux prescriptions générales fixées par l'arrêté ministériel prévu au I de l'article L 521-7 du code de l'environnement, ou d'un arrêté préfectoral de refus.